

## COPIE DE RÉSOLUTION

Copie de la résolution CC : 52/12/18 d'une séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Capitale tenue le 11 décembre 2018 au centre administratif, 1900, rue Côté, Québec, où les membres présents forment quorum sous la présidence de madame MANON ROBITAILLE et à laquelle assiste monsieur PIERRE LAPOINTE, directeur général.

CC : 52/12/18

### **AJOUT D'ESPACE À L'ÉCOLE CARDINAL-ROY ET AUTRES ACTIONS REQUISES**

**ATTENDU** l'avis d'intention de demande d'établissement d'une école aux fins d'un projet particulier de Sport-Arts-Études pour l'école Cardinal-Roy;

**ATTENDU** la consultation menée auprès des conseils d'établissement concernés;

**ATTENDU** la consultation menée auprès du comité de parents et du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;

**ATTENDU** la vaste consultation publique réalisée et les avis reçus;

**ATTENDU** que la commission scolaire a renoncé à établir l'école Cardinal-Roy aux fins d'un projet particulier de Sport-Arts-Études pour l'école Cardinal-Roy;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la commission scolaire, au terme de la consultation, de maintenir une offre de service diversifiée à l'école Cardinal-Roy où sont offerts le secteur régulier et celui du Sport-Arts-Études;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la commission scolaire de maintenir à l'école Cardinal-Roy une offre de service en adaptation scolaire, selon les besoins;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la commission scolaire, au terme de ladite consultation, de maintenir une offre au secteur régulier de l'école, si la clientèle le permet;

**CONSIDÉRANT** les nombreux avis reçus au sujet du maintien et du développement du secteur Sport-Arts-Études de l'école;

**CONSIDÉRANT** la démonstration faite que le programme Sport-Arts-Études est inclusif d'une diversité d'élèves;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la commission scolaire de soutenir le plus possible les visées de l'un de ses établissements en vertu du principe de subsidiarité;

**CONSIDÉRANT** que le statu quo est difficilement envisageable;

## COPIE DE RÉSOLUTION

Copie de la résolution CC : 52/12/18 d'une séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Capitale tenue le 11 décembre 2018 au centre administratif, 1900, rue Côté, Québec, où les membres présents forment quorum sous la présidence de madame MANON ROBITAILLE et à laquelle assiste monsieur PIERRE LAPOINTE, directeur général.

CC : 52/12/18

### AJOUT D'ESPACE À L'ÉCOLE CARDINAL-ROY ET AUTRES ACTIONS REQUISES (suite)

**IL EST PROPOSÉ** par madame Manon Robitaille, et résolu que la commission scolaire de la Capitale :

- Demande au conseil d'établissement de l'école Cardinal-Roy, lors de la démarche d'élaboration de son nouveau projet éducatif au 1<sup>er</sup> juillet 2019, de prendre en compte la réalité de la clientèle du secteur régulier du 1<sup>er</sup> cycle afin de lui proposer une offre éducative attrayante;
- Demande au conseil d'établissement de l'école Cardinal-Roy d'analyser l'opportunité de modifier l'horaire des élèves, si cela est encore possible, afin de maximiser la capacité d'accueil de l'école et de permettre le développement du programme Sport-Arts-Études;
- Mandate la direction générale d'explorer pour 2019-2020 les possibilités d'ajout d'espace pour l'école Cardinal-Roy, notamment par des locaux actuellement assignés aux actes d'établissement des deux centres de formation professionnelle adjacents à l'école ou par l'ajout d'unités mobiles temporaires;
- Mandate la direction générale d'envisager la possibilité de convertir des espaces adjacents à l'école et disponibles afin de lui ajouter à moyen et long terme l'espace permanent requis à son développement;
- Mandate la direction générale de procéder, de concert avec les directions d'écoles concernées, à l'analyse globale, déjà planifiée, de l'offre éducative au secondaire dans le secteur du centre-ville afin de la rendre complémentaire.

Note :

Monsieur Martin Paquet quitte la séance à 20 h 53 et ne prend pas part au vote.

Monsieur Simon Picard quitte son siège de 21 h 02 à 21 h 04 et prend part au vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE AUTHENTIQUE

Québec, le 12 décembre 2018

Page 2 de 2



M<sup>e</sup> Erick Parent  
Secrétaire général